



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 27 janvier 2017

# Communiqué de presse

Suite au mouvement social de la CFTU (Compagnie Foyalaise de Transports Urbain, réseau de transport urbain de la C.A.C.E.M), une délégation, composée de la direction et de membres du CHSCT, a été reçue par la directrice de cabinet du préfet, accompagnée du directeur départemental de la sécurité publique, mercredi 25 janvier 2017. Cette réunion de travail était programmée la semaine prochaine mais a été anticipée sur proposition du préfet. En complément de cette première réunion de travail, la CSTM (Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais) a adressé une demande d'audience au préfet. Elle a été reçue ce jour, vendredi 27 janvier 2017, par le secrétaire général de la préfecture.

Plusieurs pistes de travail ont été avancées pour répondre aux préoccupations des personnels de la CFTU.

A très court terme, et dès avant la réunion, les services de police et de gendarmerie ont, sur instruction du Préfet, renforcé les patrouilles aux abords des gares et sur les lignes. A ce titre, des opérations de contrôles se poursuivront ce week-end et les jours prochains à plusieurs endroits stratégiques du réseau de bus, afin de renforcer la sécurité tant des usagers que des salariés.

Il a également été convenu d'établir un protocole permettant de faciliter les remontées d'informations à la police pour une réponse opérationnelle adaptée à chaque acte signalé. Les opérations conjointes de sécurisation seront également renforcées.

Au cours de l'audience de ce jour, la CSTM a présenté plusieurs revendications, sur lesquelles la préfecture a répondu positivement.

Ainsi, la DIECCTE organisera une réunion avec l'ensemble des transporteurs (CFTU, co-traitants et sous-traitants) pour leur rappeler les règles en matière de protection et de sécurité de leurs personnels.

Par ailleurs, une étude de sécurité sera mise en place avec la participation de la DIECCTE et des référents sûreté de la DDSP.

### Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

*L'État en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](#)